



SERVICE NATIONAL D'OBSERVATION SUR LA DYNAMIQUE
DU LITTORAL ET DU TRAIT DE COTE



Charte DYNALIT relative à la mise à disposition des données

CONTENU

Préambule.....	3
1. Objectifs de la Charte	3
2. Contexte sur la mise à disposition des données de recherche	3
a. Contexte réglementaire.....	3
b. Services Nationaux d’Observation.....	4
c. Infrastructure de données spatiales (IDS) du SNO DYNALIT.....	4
3. Le socle minimal.....	5
a. Pourquoi un socle minimal ?.....	5
b. Plages sableuses.....	6
c. Côtes rocheuses.....	6
d. Embouchures.....	7
e. Cas particuliers de certains sites.....	7
4. Types de données.....	7
a. Systèmes de références géographiques.....	8
b. Visualisation.....	9
c. Poids des fichiers de données.....	9
d. Harmonisation	9
5. Métadonnées	10
6. Délais de mise à disposition.....	10
7. Modalités de mise à disposition.....	10
a. Alimentation directe de l’IDS DYNALIT.....	11
b. Moissonnage d’une IDS Locale	11
c. Alimentation par l’administrateur de l’IDS DYNALIT	11
8. Limites et conditions d’utilisation des données.....	12
9. Durée d’engagement	12
10. Non-respect de la charte	12
Définition des termes.....	13

PREAMBULE

Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) est un organisme public de recherche. Il mène cette mission grâce à ses dix instituts dont l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU). Pour chacun des domaines des sciences de l'univers, l'observation est au cœur des recherches sur le fonctionnement et la modélisation des processus naturels. A cette fin, le CNRS-INSU labellise et évalue les Services Nationaux d'Observations (SNO).

Labellisé en 2014, DYNALIT est un SNO axé sur l'étude de la DYNAMique du Littoral et du Trait de côte. DYNALIT vise à faciliter l'acquisition et la mise en cohérence de données météorologiques de qualité sur le long terme, reposant pour cela sur des sites-atelier répartis en France métropolitaine et à l'Outre-Mer. Au-delà de la vocation de production de données d'observation, DYNALIT a également pour mission de permettre la mise à disposition des données collectées afin de servir la communauté scientifique et le grand public.

1. OBJECTIFS DE LA CHARTE

La charte est conçue pour guider les responsables des sites-atelier dans la mise à disposition des données, en précisant les objets concernés, les modalités d'échanges, les formats attendus et en rappelant les engagements devant être respectés.

Cette charte vise à définir le protocole à suivre pour toute donnée d'observation diffusée dans DYNALIT, et attire l'attention des signataires sur la nécessité pour chaque site-atelier de fournir le strict minimum attendu dans le cadre de la labélisation SNO. La définition de ce strict minimum ou « socle minimal des données », fixant les engagements à respecter en matière de nature des données acquises, fréquence des mesures et leurs mises à disposition, sera présentée au chapitre 3.

2. CONTEXTE SUR LA MISE A DISPOSITION DES DONNEES DE RECHERCHE

a. Contexte réglementaire

En complément de la Directive européenne INSPIRE¹, le contexte réglementaire en matière de publication de données issues de la recherche a grandement évolué sous l'impulsion des lois Lemaire et Valter.

Les principes suivants sont à retenir lors de la mise à disposition de données de recherche :

¹Directive INSPIRE (2007/2/CE du 14 mars 2007) qui vise à établir une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne pour favoriser la protection de l'environnement.

- **Libre réutilisation de la donnée** (Loi Lemaire², article 30) si la donnée rendue publique est financée à plus de 50% par le secteur public et non protégée par un droit spécifique ou une réglementation. Par conséquent, il est impossible d'exclure certains types d'utilisateurs (ex : bureaux d'études), ni même certains types d'utilisations (ex : commercial).
- **Gratuité** (Loi Valter³, article 5).
- **Licences fixées par décret** (Décret n°2017-638⁴) : les licences ne pourront « apporter de restrictions à la réutilisation que pour des motifs d'intérêt général et de façon proportionnée. Elles ne peuvent avoir pour objet ou pour effet de restreindre la concurrence ».

Pour cette raison, les jeux de données diffusés par le SNO DYNALIT sont sous « Licence Ouverte / Open License » (cf. §8).

b. Services Nationaux d'Observation

Les grands principes régissant les SNO sont définis dans une note de cadrage⁵ qui affirme notamment la vocation de mise à disposition des données collectées : « Les SNO ont vocation à apporter un **service** à la communauté scientifique pour la **production et l'accès aux données**. Les SNO et les OSU ont l'**obligation de mettre en œuvre les processus** nécessaires au **partage** des données et des métadonnées, **sans condition de rétention** (dans les limites des contraintes imposées par les organisations internationales) ».

c. Infrastructure de données spatiales (IDS) du SNO DYNALIT

DYNALIT, en concertation avec les responsables des sites-atelier, s'engage à développer et à mettre en œuvre les moyens nécessaires au stockage et au partage des données produites. Depuis 2017, grâce à un partenariat avec Ifremer, DYNALIT profite d'une IDS analogue à Sextant (<https://sextant.ifremer.fr>), ainsi que d'un ensemble de services de stockage, d'archivage et de bancarisation de la donnée :

- Un catalogue de métadonnées : <https://www.dynalit.fr/Voir-Trouver-Telecharger>.
- Une interface de WebSIG permettant la visualisation de la donnée depuis le catalogue ou via des « contextes de carte » : <https://www.dynalit.fr/La-carte-des-sites>.
- Une interface de téléchargement, accessible depuis le catalogue et le WebSIG.

² Loi Lemaire : LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique

³ Loi Valter : LOI n° 2015-1779 du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et aux modalités de réutilisation des informations du secteur public

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031701525&categorieLien=id>

⁴https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=D94770F4DA5096AB4EA5436D1A47A5FE.tpdila11v_2?cidTexte=JORFTEXT000034502557&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000034502533

⁵https://www.insu.cnrs.fr/sites/institut_insu/files/download-file/Strategie-nationale-sno.pdf

DYNALIT bénéficie également de la possibilité d'associer un DOI (Digital Identifier Object) à ses fiches de métadonnées, identifiant numérique unique facilitant l'accès aux ressources numériques sur Internet. L'ensemble de ces outils permet ainsi au SNO DYNALIT de répondre aux quatre **principes du FAIR data**, à savoir :

- La facilité de trouver la donnée via son catalogue.
- Leur accessibilité grâce aux protocoles de communication utilisés.
- Leur interopérabilité permise par les standards internationaux.
- Leur réutilisation définie par les contraintes et limites d'utilisation imposées.

Chaque site-atelier dispose d'une page internet dédiée présentant les informations générales du site, contenant un lien d'accès et de téléchargement des données et métadonnées, et permettant au travers d'une carte dynamique la visualisation de certaines données. **Les responsables de sites-atelier s'engagent à ce que les informations contenues soient exactes et précises.**

3. LE SOCLE MINIMAL

a. Pourquoi un socle minimal ?

Les SNO ont pour vocation fondamentale d'apporter un service à la communauté scientifique pour la production et l'accès aux données sur le long terme et sans condition de rétention. Pour remplir cet objectif et assurer une cohérence entre les différents sites suivis, **il est nécessaire de définir un socle minimum de données que chaque responsable de site s'engage à fournir de manière pérenne.** La définition de ce socle minimal des données, qui a été le fruit d'une réflexion au sein de la communauté DYNALIT s'étalant sur plusieurs mois, nécessitait de trouver un juste équilibre entre une quantité/qualité de données suffisantes pour documenter de manière pertinente les évolutions, sans être trop exigeant pour que l'acquisition de ces données ne soit pas prohibitive à la fois pour les sites existants et ceux en incubation qui ne disposent pas toujours des moyens techniques et humains suffisants, et/ou pour ne pas écarter les collègues les plus frileux quant à la mise à disposition de leur données. Enfin, le littoral est caractérisé par une grande diversité d'objets, qui ont des dynamiques, des problématiques scientifiques et sociétales mais aussi des facilités d'accès différentes. C'est pourquoi le socle minimal des données est différent pour les plages sableuses, les côtes rocheuses et les embouchures. S'agissant d'un « socle minimal », le SNO encourage fortement les responsables de sites à collecter et mettre à disposition d'autres données (ex. en augmentant la fréquence).

Type de côte	Socle minimal de données
Plages	Deux levés topographiques par an, généralement effectués en entrée et en sortie d'hiver
Falaises	Un levé topographique par an
Embouchures	Un levé topographique par an de l'estran

b. Plages sableuses

Les plages sableuses sont des environnements dynamiques dont l'évolution est principalement dominée par l'action des vagues et, dans une moindre mesure, des courants de marée, avec des contributions respectives différentes suivant les sites. Alors que les littoraux sableux sont particulièrement exposés à l'érosion, leur évolution couvre une vaste gamme d'échelles spatio-temporelles allant de l'érosion rapide pendant une tempête, aux variabilités saisonnières, interannuelles jusqu'aux évolutions chroniques qui relèvent pour la plupart d'une tendance à l'érosion. De plus, alors que la position du trait de côte pourrait paraître au premier abord une mesure pertinente pour caractériser l'évolution d'une côte sableuse, cette donnée n'est en réalité pas suffisante. En effet, il existe un grand nombre de définitions de la position du trait de côte, dont la pertinence dépend à la fois de la géomorphologie du site et de la méthode de suivi (ex. limite de végétation par imagerie satellite ou aérienne, rupture de pente ou élévation de référence avec un profil).

Pour avoir une représentation fiable du littoral sableux et capturer les variabilités saisonnières à pluriannuelles, le socle minimal de données pour les plages sableuses est défini par **deux levés topographiques par an, effectués en entrée (autour de novembre) et en sortie (autour d'avril) d'hiver**.

Ces levés peuvent être réalisés par différents moyens : théodolite, DGPS, photogrammétrie, LiDAR terrestre ou aéroporté, etc. La couverture et la résolution spatiale, définies par le coordinateur du site, doivent être pertinentes par rapport à la dynamique et morphologie. Si la plage a une morphologie très homogène le long de la côte, alors la mesure d'un seul profil maître pourra être envisagée. Laissé à la libre appréciation du coordinateur, il est recommandé que les levés aillent suffisamment dans les terres afin que les évolutions soient bien capturées dans le cas d'érosion chronique, ou encore dans celui d'un dépôt d'overwash lors d'un événement extrême, ou d'une évolution du cordon dunaire par les processus éoliens.

c. Côtes rocheuses

L'évolution des côtes rocheuses, qui par définition sont toutes en érosion, est comme pour les plages sableuses affectée par les vagues et les marées. Les actions de gel/dégel ou de l'altération des roches par les eaux de ruissellement sont d'autres processus ayant un impact majeur sur la morphologie et le recul de la falaise. Contrairement aux côtes sableuses, les côtes rocheuses à falaise évoluent de manière plus sporadique (ex. lors d'éboulement, n'intervenant pas nécessairement en hiver), et peuvent rester stables pendant plusieurs années. C'est pourquoi un suivi à long-terme de falaise ne nécessitera pas forcément une fréquence d'acquisition aussi haute. Par contre, comme pour les côtes sableuses, la position du trait de côte (ex. pied ou haut de falaise) n'est pas suffisante pour caractériser la complexité de l'évolution des falaises qui peut se faire sans nécessairement impliquer un recul du trait de côte (ex. modification du plan de falaise, chute de bloc, etc.).

La réalisation de nuages de points 3D, souvent interpolés en modèles numériques de terrain (MNT), est donc une nécessité si on veut suivre le détail de ces évolutions. En conséquence, le socle minimal de données pour les côtes rocheuses est défini par **un levé topographique par an autour de l'été (mai - octobre)**. Les falaises étant souvent difficilement accessibles aux opérateurs sur le terrain, des méthodes non-intrusives doivent être utilisées pour réaliser les suivis. Ainsi, la photogrammétrie par drone et le LiDAR terrestre et aéroporté sont les principales méthodes utilisées.

d. Embouchures

On entend par embouchures les estuaires et deltas, systèmes dominés, à des degrés divers, par la marée, les apports fluviaux liquides et solides, et les vagues. L'évolution morphologique de ces milieux résulte des ajustements entre les agents hydrodynamiques et les apports sédimentaires, souvent d'origine fluviale, ainsi que des réponses rapides aux événements extrêmes et énergétiques (érosion lors des tempêtes ou crues par exemple). Afin de faciliter l'inter-comparaison des données avec les autres sites-atelier, le socle minimal des données pour les embouchures est défini par **un levé topographique par an de l'estran**. Du fait de conditions d'accès difficiles, des méthodes non-intrusives comme la photogrammétrie par drone sont utilisées pour réaliser les suivis.

e. Cas particuliers de certains sites

Les environnements littoraux ont été décrits ci-dessus de manière dichotomique, or ces trois environnements font partie d'un continuum. Sur les sites les plus complexes, le choix du socle minimal devra correspondre à l'environnement qui caractérise au mieux la dynamique. Par exemple, dans le cas d'une plage sableuse bordant une embouchure tidale (cas d'une flèche sableuse), le socle minimal des côtes sableuses devra être pris en compte, puisque la turbidité n'y est pas un paramètre qui caractérise la dynamique. D'autres sites pourront combiner deux socles minimums, par exemple lorsqu'une plage sableuse est bordée par des falaises en érosion. Dans ce cas, deux levés topographiques par an de la plage sableuse devront être réalisés, avec au moins un levé couvrant la falaise. En présence de doute, le coordinateur de site est invité à prendre contact avec la coordination de DYNALIT afin de définir ensemble le socle minimal de données adéquate. Pour les sites d'outre-mer, la saisonnalité est différente et les dates de levés « d'entrée et de sortie d'hiver » devront être adaptées.

4. TYPES DE DONNEES

Le tableau ci-dessous synthétise les différents types de données collectées dans le cadre des activités du SNO DYNALIT ainsi que des recommandations sur le format à adopter pour diffuser ces données.

Type de donnée	Niveau de traitement	Format de donnée
Profil de plage	- Nuage de points géo-référencés le long d'une ligne cross-shore - Éventuellement, projection le long d'une ligne de référence avec un pas constant	Fichier texte (.txt, .csv)
Nuages de points 3D	Nuage de points géo-référencés à pas irrégulier	Fichier texte (.xyz, .txt, .csv)
Modèle Numérique de Terrain 2.5D	Nuage de points géo-référencés à pas régulier (raster) sur une grille orthogonale	Fichier raster (.tif, .asc) Fichier texte (.xyz, .txt, .csv)
Orthophotographie	Image RGB ortho-rectifiée	Fichier raster (.tif)
Trait de côte	- Nuages de points géo-référencés le long d'une ligne along-shore - Données produites par analyse d'image ou MNT	Fichier texte (.txt, .csv) Fichier de formes (.shp)
Turbidité	Concentration en matière en suspension (min, max, moy)	Fichier texte (.txt, .csv)

a. Systèmes de références géographiques

Les systèmes de coordonnées planimétrique et altimétrique à employer sont ceux en vigueur dans les zones géographiques concernées. Pour la France métropolitaine, le système géodésique légal est le RGF93 avec projection en Lambert 93. Le système IGN69 est utilisé comme système d'altitude, dont le niveau zéro diffère généralement du niveau moyen de la mer. Les systèmes de coordonnées en vigueur en France métropolitaine et à l'outre-mer sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Dans de rares cas, les données pourront être exprimées dans un référentiel local, celui-ci devant être clairement défini dans les métadonnées. Il s'agira par exemple du cas de modèles numériques de terrain de flancs de falaises qui ne peuvent être exprimés sur une grille horizontale du fait de la verticalité de l'objet mesuré, et seront donc exprimés en coordonnées relatives.

Zone	Système géodésique	Ellipsoïde	Projections	Code EPSG
France métropolitaine	RGF 93	IAS GRS 80	Lambert 93	2154
Guadeloupe	WGS84	IAS GRS 80	UTM 20 nord	4559
Guyane	RGFG95	IAS GRS 80	UMT 21 & 22 nord	2972
Martinique	WGS84	IAS GRS 80	UTM 20 nord	4559
Mayotte	RGM04	IAS GRS 80	UTM 38 sud	4471
Réunion	RGR92	IAS GRS 80	UTM 40 sud	2975

<https://geodesie.ign.fr/contenu/fichiers/documentation/SRCfrance.pdf>

Zone	Type	Système
France continentale	Normale	IGN 1969
Guyane	Orthométrique	NGG 1977
Martinique	Orthométrique	IGN 1987
Mayotte	Orthométrique	SHOM 1953
Réunion	Orthométrique	IGN 1989

b. Visualisation

La visualisation des données sur l'IDS DYNALIT permet de faire apparaître sur une carte dynamique modèles numériques de terrain avec échelle de couleur programmable, semis de points, stations de mesures de turbidité, profils de plage et traits de côte au travers d'une vue 2D au nadir.

La visualisation des données n'est possible qu'au travers des formats suivants, qui devront donc être utilisés seuls ou en combinaison avec d'autres formats si nécessaires : fichier raster (.tif, .asc) et fichier de forme (.shp). Dans le cas d'une donnée très volumineuse (ex. MNT > 100 Mo), un fichier de visualisation dégradé peut-être fourni tout en maintenant le fichier original en téléchargement.

c. Poids des fichiers de données

La capacité à facilement stocker et diffuser la donnée dépend du poids des fichiers. Par soucis d'efficacité, il est donc nécessaire d'**adapter au mieux l'emprise spatiale et la résolution des données diffusées aux utilisations qui en sont faites, tout en minimisant le poids des fichiers. Bien choisir le format de la donnée permet aussi de réduire le poids des fichiers sans perdre en qualité.** Une comparaison effectuée sur un MNT de taille 2200 x 1200 m² avec une résolution de 0.5 m montre que le format le plus léger est .tif, suivi de .asc et enfin .xyz, avec des écarts importants.

Concernant les nuages de points très denses souvent le produit de mesures LiDAR terrestre et aéroporté, **l'interpolation du nuage de point sur une grille régulière (création de MNT) permet de diminuer efficacement la taille du fichier.** Si toutefois l'utilisation de MNT est rendue impossible (par exemple lors de mesures de flancs de falaises par nuages de point), alors il est nécessaire d'utiliser des outils (dont plusieurs sont en libre accès, ex. CloudCompare) permettant de réduire la densité des nuages de points à une valeur appropriée à l'objet d'étude.

d. Harmonisation

La réutilisation facile des données et leurs inter-comparaison seront fortement améliorées dans le cas où l'équipe productrice de la donnée choisira **un format, et, dans la mesure du possible, une emprise géographique et une résolution, fixes au cours du temps.** En effet, ces étapes facilement intégrées en

amont permettent ensuite de limiter le besoin de retraitement de la donnée, par exemple pour la production de différentiels, ainsi que d'autres analyses visant à quantifier les changements morphologiques.

Recommandations visant à l'harmonisation des données au sein des sites-atelier	
Profil de plage	- Fichier texte (.txt, .csv) indépendant pour chaque profil - Séparateur décimal et de colonne fixes au cours du temps
Modèle numérique de terrain	- Formats .tif, .asc, .csv, .xyz - Une maille régulière et constante d'année en année - Une résolution constante (ex. 1 m) d'année en année - Les valeurs de no_data doivent être définies dans les rasters - Joindre une rampe colorimétrique au format .sld (pour la visualisation)
Turbidité quotidienne	- Format texte (.txt, .csv) par station - Fond ou surface - Présentation du fichier texte en colonnes [date, MES min (mg/l), MES moy (mg/l), MES max (mg/l), ID qualité (%)]

5. METADONNEES

Toute donnée diffusée doit être accompagnée d'une fiche de métadonnée. Recevant souvent moins d'attention que la donnée elle-même, les métadonnées n'en restent pas moins indispensables à la bonne compréhension et réutilisation des données. Elles nécessitent donc d'être préparées avec soin et doivent présenter une description détaillée de la donnée en question, les limites de leur utilisation, et une information précise sur leur qualité et la façon dont celle-ci a été évaluée.

6. DELAIS DE MISE A DISPOSITION

Les données constituant le socle minimal sont mises à disposition accompagnées de leurs métadonnées pour une libre réutilisation sans délais. Raisonnablement, **il est attendu que les données produites à l'année n (ex. 2021) seront mises à disposition au plus tard le 30 avril de l'année n+1 (2022).**

7. MODALITES DE MISE A DISPOSITION

Le responsable du site-atelier s'engage à mettre les données à disposition au sein de l'IDS DYNALIT selon des modalités à **préciser dans le formulaire d'adhésion à la charte**. Deux solutions sont actuellement mises en place.

a. Alimentation directe de l'IDS DYNALIT

Dans le cas d'une alimentation directe de l'IDS DYNALIT, le responsable du site-atelier remplit directement les fiches de métadonnées en ligne. Pour cela, il doit au préalable demander au gestionnaire de données du SNO DYNALIT (data@dynalit.fr) de lui ouvrir un compte extranet auprès de Sextant en spécifiant :

- Site(s) atelier(s)
- Nom
- Prénom
- Organisme
- Adresse mail
- Position

Le responsable du site-atelier pourra alors se connecter à l'interface d'administration du catalogue SNO DYNALIT, créer une nouvelle fiche et modifier des fiches préexistantes. **Le chargement des données se fait par l'intermédiaire du gestionnaire de données du SNO DYNALIT** (data@dynalit.fr).

b. Moissonnage d'une IDS Locale

Cette solution peut s'appliquer aux sites-atelier disposant d'une « IDS locale » au sein de l'organisme auquel ils sont rattachés, et à condition qu'une bonne interopérabilité s'opère entre l'IDS locale et l'IDS DYNALIT. **L'IDS locale doit ainsi disposer d'une adresse CSW (standard Catalogue Service for the Web défini par l'Open Geospatial Consortium) pérenne.** On parle alors de « moissonnage » de l'IDS locale par l'IDS DYNALIT. Le résultat est un stockage en local (aucune duplication n'est faite), avec accès aux données et aux métadonnées depuis l'IDS DYNALIT.

Pour ce faire, **le responsable du site-atelier doit fournir l'adresse CSW de son catalogue local de métadonnées au gestionnaire de données du SNO DYNALIT** (data@dynalit.fr). **Il doit s'assurer du bon fonctionnement de cette adresse CSW dans le temps.** Le responsable du site-atelier devra ainsi faire connaître tout changement afin de garantir une continuité dans la diffusion des données. De plus, afin de ne pas rapatrier l'ensemble des fiches de métadonnées de l'IDS locale, mais seulement celles concernant DYNALIT, **un filtre doit être appliqué au niveau local à l'aide du mot clé « SNO DYNALIT » spécifié dans les fiches de métadonnées.**

c. Alimentation par l'administrateur de l'IDS DYNALIT

En dernier recours, si le point de contact du site-atelier n'est pas complètement à l'aise avec ces outils informatiques en ligne, ou qu'il se situe dans une région où l'accès internet est limité, ou qu'il n'occupe cette fonction que temporairement, il doit rentrer en contact avec le gestionnaire de données du SNO DYNALIT

(data@dynalit.fr) et lui fournir les fichiers de données aux formats recommandés ainsi que le fichier Excel « [Outil d'aide à la saisie de métadonnées](#) » préalablement rempli.

8. LIMITES ET CONDITIONS D'UTILISATION DES DONNEES

Les limites et conditions d'utilisation des données doivent être indiquées directement au sein de chaque fiche de métadonnées. Les limites et conditions d'utilisation recommandées par le SNO DYNALIT reprennent celles fixées par la « **Licence Ouverte / Open License** » d'ETALAB (<https://www.etalab.gouv.fr/licence-ouverte-open-license>), favorisant l'ouverture des données publiques (open data) et tout autre choix ne devra pas être plus restrictif. En présence d'un DOI, des contraintes de citations peuvent être ajoutées.

9. DUREE D'ENGAGEMENT

La charte entre en vigueur à compter de sa signature par les Parties jusqu' à la fin du cycle de labellisation en cours. A l'issue de cette période, la présente charte pourra être renouvelée d'un commun accord entre les Parties par la conclusion d'une nouvelle charte.

10. NON-RESPECT DE LA CHARTE

En ratifiant la charte, chaque responsable de site-atelier s'engage à mettre à disposition les données collectées, selon des formats et des modalités définies dans ce document. Tout non-respect de ces engagements fera l'objet d'une procédure visant à permettre la mise en conformité rapide du site, et qui pourra mener à interroger la pertinence de maintenir le site atelier dans DYNALIT si les difficultés ne peuvent être résolues.



DEFINITION DES TERMES

Administrateur local : personnel du SNO DYNALIT en charge de l'administration de l'IDS DYNALIT.

Données : données scientifiques électroniques d'observation.

Environnement : milieu littoral de rattachement du site atelier. Trois environnements sont distingués au sein du SNO DYNALIT :

- Les deltas et estuaires (embouchures)
- Les falaises
- Les plages sableuses ou plus généralement les côtes d'accumulation (ex. plages de sable et galet)

Fiche de métadonnées : fiche électronique contenant les informations descriptives de la donnée.

IDS : Infrastructure de Données Spatiales déployées sur le web et respectant un ensemble de conditions d'interopérabilité. Les services proposés permettent de rechercher, visualiser et combiner les données.

IDS DYNALIT : IDS propre au SNO DYNALIT

IDS locale : IDS propre au site-atelier qui peut être portée par l'UMR, l'université ou l'OSU

Coordinateur ou responsable du site-atelier : Personne en charge de la mise en œuvre des objectifs du SNO DYNALIT sur le site-atelier.

Série de données : collection de données, ex : profils de plage.

Site(s)-atelier : unité de lieu sur laquelle est réalisée l'acquisition de données métrologiques. Certains sites-atelier peuvent être subdivisés en sous-secteur.

Services web géographiques : protocoles de communication standards de l'Open Geospatial Consortium.

- Web Map Services (WMS) : Un service WMS retourne des cartes géoréférencées permettant notamment la visualisation des données au sein de l'IDS.
- Web Feature Services (WFS) : Un service WFS retourne des objets géographiques permettant notamment de télécharger les données.